



## ETAT CIVIL DE L'ENFANT

NOM ..... Prénom .....

Sexe :  F  M Date de naissance : ..... Ecole : ..... Classe (2020/21).....

Adresse .....

..... Tél fixe.....

Allergie ..... Recommandations.....

Observations particulières/régime particulier : .....

Etablissement d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) :  Non  Oui (à fournir)

Prise en charge M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :  Non  Oui (à fournir)

Date du dernier vaccin : DTP..... ROR.....Médecin traitant .....

## RESPONSABLES LEGAUX

Père/responsable légal : indiquer le nom et prénom

Mère/responsable légale : indiquer le nom et prénom

Adresse identique à celle de l'enfant :  oui

Adresse identique à celle de l'enfant :  oui

*sinon* : .....

*sinon* : .....

Tél fixe.....Portable.....

Tél fixe.....Portable.....

Courriel : .....

Courriel : .....

Profession : .....

Profession : .....

Employeur : ..... Tél.....

Employeur : ..... Tél.....

Autorité parentale :  oui  non

Autorité parentale :  oui  non

Célibataire/marié/pacs/vie maritale/divorcé/séparé/veuf

Célibataire/mariée/pacs/vie maritale/divorcée/séparée/veuve

Assurances (compagnie et n° de contrat) : Responsabilité Civile .....

Individuelle accident (extra scolaire).....

## FACTURATION\*

(\*famille séparée : la facturation est établie au responsable légal qui inscrit l'enfant à l'activité)

Père ou  Mère  Père et Mère  Autres (nom, prénom, qualité).....

Adresse .....

Régime :  MSA  Autres (précisez)..... N° allocataire .....

CAF nom du titulaire ..... N°allocataire CAF .....

## PERSONNES DESIGNEES

J'autorise les personnes suivantes à prendre mon enfant à la sortie des activités (nom, prénom, tél, lien /enfant)

.....  
.....

## DROIT A L'IMAGE

J'accepte  Je refuse que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités du service Enfance-Famille-Jeunesse ». Ces images peuvent être utilisées pour illustrer des supports d'information ou de communication (brochures, site internet).

## AUTORISATIONS ET DECHARGES

Je soussigné (e).....responsable légal ou tuteur  
de l'enfant .....

- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du service enfance famille et **m'engage à le respecter**,
- autorise le responsable de l'activité et/ou le Service Médical d'Urgences à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant,
- m'engage à régler à réception les factures relatives à la présence de mon enfant à l'activité,
- décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident en dehors des heures de prise en charge par le service Enfance-Famille-Jeunesse,
- certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations,
- certifie que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident pour les activités extra-scolaires,
- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche **(tous les champs doivent être remplis)**

Landivisiau, le .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



VILLE DE LANDIVISIAU

## SERVICE ENFANCE-FAMILLE-JEUNESSE

# RÈGLEMENT DES ACTIVITES « BABY GYM »

Document à lire attentivement et à conserver par les  
familles

### FONCTIONNEMENT - HORAIRES

Les activités « Baby gym » s'adressent à tous les enfants de 4 à 6 ans, landivisiens ou scolarisés sur la commune de Landivisiau.

Elles sont organisées par cycle de six séances, à l'espace Denis Diderot (salle de motricité) ou, suivant les créneaux disponibles, à la salle Meudec-Tanguy, rue Mangin, les mercredis scolaires de **10 h à 11 h**.

Les dates des séances sont communiquées à l'inscription. Afin d'offrir l'accès au plus grand nombre d'enfants, l'inscription s'effectue sur un cycle avec possibilité d'inscription sur liste d'attente pour les suivants.

**Le personnel communal n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants au-delà de ces horaires.** Les familles doivent respecter scrupuleusement les heures d'activités.

Afin de respecter les taux d'encadrement imposés par la réglementation, la capacité maximale est limitée à 8 places.

### INSCRIPTIONS - RESERVATIONS

Les activités « baby gym » s'inscrivent dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

L'inscription a lieu à la journée des associations (1<sup>er</sup> samedi du mois de septembre - Salle Le Vallon) et ensuite, suivant les places disponibles, auprès du secrétariat Enfance-Famille-Jeunesse.

La fiche d'inscription « baby gym » annexée au présent règlement est :

- remise lors de la pré-inscription ;
- à compléter et à signer par le responsable légal ;
- à déposer auprès du secrétariat Enfance-Famille-Jeunesse à l'espace Denis Diderot ;
- valable pour toute l'année scolaire en cours.

Toute absence doit être signalée au responsable des activités.

L'inscription est validée après paiement de l'activité. Lorsque la capacité d'accueil est atteinte, les demandes d'inscription sont enregistrées sur une liste d'attente.

### TARIFS

Les tarifs des activités « baby gym » sont votés par le Conseil municipal.

Les modes de paiement suivants sont acceptés : espèces, chèques, chèques vacances A.N.C.V.

En cas d'absence, l'activité ne sera pas remboursée. En cas de maladie sur le cycle entier, et sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 48 h, un avoir sur activité sera proposé.

## **SANCTIONS**

Les règles de vie en collectivité doivent être respectées par chaque enfant inscrit aux activités.

En cas de manquement, des dispositions pouvant aller de l'exclusion temporaire jusqu'à l'exclusion définitive peuvent être envisagées après en avoir averti les parents :

- non-respect des règles de vie ;
- conduite inadaptée compromettant sa sécurité, celle des autres enfants ;
- absences répétées et non-justifiées.

## **TRAITEMENT MEDICAL ET ACCUEIL DES ENFANTS ALLERGIQUES**

Le personnel encadrant n'est pas habilité à administrer des médicaments ou autres produits pharmaceutiques sauf dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé.

En cas d'accident sur le temps de l'activité, le personnel alertera les services de secours compétents et la famille.

L'inscription d'un enfant ayant des intolérances à certains aliments devra systématiquement être signalée afin d'établir un P.A.I.

**APPROUVE  
PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 JUIN 2018**